

SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du lundi 11 Juillet 2022 à 20H30

Le comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 11 juillet 2022 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Luc VAN ROEKEGHEM, Président du Syndicat des Eaux de Samer et Environs.

ETAIENT Présents : MM. BAILLIEU, PECHINOT (suppléant de Mr HERDUIN), FOURNIER, PAQUES Dominique, DUMONT, BAILLY, Mmes BEAUSSE, CHATILLON, ROGEZ, MM. BALLY, DOUCHAIN, NAUDET, VAN ROEKEGHEM, PAQUES Didier, FORESTIER, LOUCHET, GRANDERIE et HOLUIGUE

Etaient absents ou excusés : MM. HERDUIN, FOLY, LOUVET et FLAHAUT.

18 présents

Après l'appel nominal, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Geneviève ROGEZ, qui accepte, est élue à ce poste par 18 voix.

Le compte rendu de la réunion du 15 février 2022 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après 2 modifications présentées par le Président et acceptées par l'assemblée : décision de solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau pour abandons de canalisations et une information sur la nouvelle réglementation sur les rapports de séance du Comité.

EAU POTABLE- DEFENSE INCENDIE

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND connaissance du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable. Ce rapport est tenu à la disposition du public au bureau du Syndicat.

Mr Dumont s'étonne de la forte augmentation de consommations chez les agriculteurs et dans sa commune de Questrecques entre 2019 et 2021.

Mr Le Président informe l'assemblée du prix de l'eau potable au m3 en 2020, dans les quelques communes ou syndicat voisins :

- Syndicat Colembert : 3,56€
- Longfossé : 2,96€
- Desvres : 2,69€
- Syndicat Quesques : 2,35€
- Syndicat Doudeauville : 2,32 €

Pour rappel : syndicat des Eaux de Samer et Environs : 2,83€

Mr Le Président informe l'assemblée du nouveau Programme Concerté pour l'Eau 2022/2024 approuvé par l'Agence de l'Eau suite à la délibération du comité syndical du 15/2/2022 modifiée, suite aux résultats de l'étude diagnostic et suite à la fourniture par Véolia du programme pluriannuel de renouvellement de canalisations d'eau potable :

a) 2022 :

- pose de 2 débitmètres de chaque côté de BIC à Samer pour 20 000€ HT
- simplification de réseaux sur Samer Rue de Questrecques pour 67 000€ - Rendement actuel de 82,5%. Dernier indice ILP connu : $1,75\text{m}^3/\text{j}/\text{km}$ soit une économie de $940\text{ml} \times 1,75 = 1,64\text{m}^3/\text{j}$ soit $600\text{m}^3/\text{an}$.
- réhabilitation de 5 installations d'assainissement non collectif pour 40 000€ -

b) 2023 :

- Interconnexion entre les captages de Tingry et du Molinet pour 325 675€ HT
- simplification de réseaux sur Samer RD 901 pour 49 000€ - Rendement actuel de 82,5%. Dernier indice ILP connu : $1,75\text{m}^3/\text{j}/\text{km}$ soit une économie de $739\text{ml} \times 1,75 = 1,29\text{m}^3/\text{j}$ soit $472\text{m}^3/\text{an}$.
- réhabilitation de 5 installations d'assainissement non collectif pour 40 000€ -

c) 2024:

- simplification de réseaux sur Samer Rues de la Blanche Jument et rue de Longuerecques pour 32 000€ - Rendement actuel de 82,5%. Dernier indice ILP connu : $1,75\text{m}^3/\text{j}/\text{km}$, soit une économie de $1\,129\text{ml} \times 1,75 = 1,97\text{m}^3/\text{j}$ soit $721\text{m}^3/\text{an}$.
- réhabilitation de 5 installations d'assainissement non collectif pour 40 000€ -

Mr FORESTIER demande des informations sur les aides financières pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif. Mr le Président rappelle les règles d'attribution selon des critères sévères et très restrictifs et qu'elles sont calculées à 50% d'un montant maximum de 8 000€.

Mr NAUDET fait remarquer une différence importante entre l'estimation des travaux d'abandon de canalisation Av. Henri Mory à Samer par le bureau d'études V2R (49 000€) et le devis plus précis de Véolia (6 383€). Après vérification, une partie des travaux prévus par V2R a effectivement été réalisée en 2021.

Le Comité Syndical, à l'unanimité DECIDE de solliciter de l'Agence de l'Eau une subvention pour l'abandon de canalisations sur Samer, seule commune éligible, pour la Rue de Questrecques pour 51 787,39 €HT sur 940 ml et Avenue Henri Mory pour 6 383€ sur 80 ml. La subvention de l'Agence est calculée sur du nombre de m³ économisés par an.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND connaissance du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d'assainissement autonome. Ce rapport est tenu à la disposition du public au bureau du Syndicat.

Mr le Président demande d'avoir connaissance des nouveaux prix actualisés demandés aux particuliers par Véolia sur les prestations de contrôles des installations d'assainissement non collectif.

BUDGET

Le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE l'inscriptions des crédits suivants pour permettre le paiement des factures de réparations de citernes incendie fuyardes :

- Section de fonctionnement - dépenses :
 - * article 61558 «entretien citernes» : + 15 000€
 - * article 023 «autofinancement » : - 15000€
- Section d'investissement : dépenses - article 2315 « travaux d'eau » : - 15 000€
Recettes - article 021 « autofinancement » : - 15000€

Mr BALLY, Vice-Président délégué à l'incendie, fait le point sur les réparations des citernes fuyardes : 2 citernes sur Wierre-au-Bois ont été réparées et sont redevenues fonctionnelles. Une citerne sur Tingry est réparée et sera remplie les 13 et 15 juillet prochain. Des réparations extérieures ont été opérées sur celle de Carly. Les niveaux de remplissage seront à surveiller régulièrement.

DIVERS

Mr le Président donne quelques informations à l'assemblée sur :

- L'avancement du programme incendie 2022 : Il reste 2 compromis à signer à Tingry et à Verlincthun. Les propriétaires ont donné un accord verbal sur la vente de leur terrain. L'Etat a signifié un refus de subvention DETR (à revoir en fin d'année selon les reliquats) et le Département a donné un accord de subvention de 52 000€
- La mise en peinture par chaque commune, de triangles jaunes devant les poteaux d'incendie selon une nouvelle réglementation. La peinture est fournie par le Syndicat.
- Une rencontre semestrielle avec Véolia le 19 mai 2022 dont le rapport a été envoyé par mail aux maires
- La programmation d'une rencontre avec la CAB pour la présentation du projet d'interconnexion entre les captages de Tingry et Samer pour mise en place du CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en l'Eau). Ces travaux consistent à assurer une sécurisation de la ressource en eau pour les particuliers en cas de sécheresse ou de difficultés d'approvisionnement de l'un des 2 captages.
- La nouvelle réglementation sur les rapports de séance du Comité. Selon l'ordonnance du 7/11/2021, les comptes rendus de séance des assemblées sont transformés en procès-verbaux, qui doivent retracer la teneur des discussions. Une liste des délibérations doit être affichée et publiée sur internet dans la semaine qui suit la séance. Ce procès-verbal sera joint à la convocation de la prochaine séance au cours de laquelle il sera débattu. Il sera alors signé par le Président et le secrétaire puis sera ensuite publié sur un site dédié, qu'il faudra créer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.20.

Le Président,

La secrétaire de séance,

Luc VAN ROEKEGHEM

Geneviève ROGEZ.

